



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours interne à caractère
professionnel d'ingénieurs des ponts,
des eaux et des forêts**

Session 2020

Rédacteur

Bruno CINOTTI - CGEDD, président du jury

Michel GOMEZ - MAPS, vice-président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/concours-interne-au-ministere-a17882.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE	7
2.1 - OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS	8
2.2 - CONSEILS AUX CANDIDATS	9
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	9
3-1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE ET DES ATTENTES DU JURY	9
3-2 COMMENTAIRES SUR LES DOSSIERS DE RAEP.....	9
3-3 COMMENTAIRES SUR LE COMPORTEMENT DU JURY ET DES CANDIDATS	10
3-4 CONSEILS AUX CANDIDATS	10

Rapport général du président du jury

Bruno CINOTTI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
SESSION 2020

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts a été créé par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009.

Le concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres de l'agriculture et de l'alimentation ou de la Transition écologique, aux ingénieurs des travaux publics de l'État, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État.

La session 2020 du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 22 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 5 février 2019 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux recrutements dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

Le jury, initialement composé de huit personnes dont une seule femme, a été élargi à dix pour assurer un meilleur équilibre. Toutefois, des contraintes personnelles ont amené deux membres du jury (un homme et une femme) à s'en retirer pour l'épreuve orale.

La session 2020 du concours a connu, du fait de la pandémie, deux modifications :

- un report du calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission (arrêté du 28 mai 2020)
- la suppression, dans la phase d'admission, de l'épreuve de langue étrangère, orale, et optionnelle.

L'épreuve écrite de note de problématique s'est déroulée le 4 juin 2020 (1 centre d'examen en métropole et 3 centres dans les DOM Martinique, Guyane et Réunion). Les

épreuves orales d'admission ont eu lieu du 6 au 10 juillet 2020 à Paris.

130 candidats ont déposé un dossier d'inscription. 85 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dont 3 dans l'un des centres des DOM. Un candidat a rendu une copie blanche.

25 candidats ont été retenus pour l'admissibilité (barre à 14,25) et ont passé les épreuves orales. À l'issue de l'ensemble des épreuves, 9 candidats ont été reçus (deux candidats ont été retenus en liste complémentaire, pour pallier d'éventuelles démissions de candidats reçus, lesquelles ne sont pas intervenues).

Statistiques candidats- sessions 2020 – 2019 – 2018 :

	2020			2019			2018		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Inscrits	82	48	130	90	47	137	111	57	168
Présents	51	34	85	61	40	101	79	44	123
Admissibles	13	12	25	13	14	27	17	12	29
Admis sur LP	5	4	9	5	4	9	9	2	11
Admis sur LC	1	1	2	1	0	1	0	1	1

Les détails des statistiques 2013 à 2020 sont présentés ci-dessous. Ils montrent notamment :

- une baisse significative des « inscrits » et des « présents » entre 2018 (168/124 pour 11 postes), 2019 (137/101 pour 9 postes) et 2020 (130/85 pour 9 postes) alors que cette tendance à la baisse avait été stoppée en 2018 par rapport aux années antérieures ;
- au stade de l'admission, l'équilibre entre ITPE et IAE qui avait été rompu en 2019 est rétabli.

IPEF INTERNE -statistiques 2017

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
102	54	156	77	44	121	25	12	37	11	4	15	15

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	75	61,98%
IAE	32	26,45%
ITM	4	
ITGCE	8	3,31%
IEEAC	1	6,61%
ING Rech MAAF	1	
	121	0,83%
		0,83%
		100,00%

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	28	75,68%
IAE	9	
	37	24,32%

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	66,67%
IAE	5	
LP	15	33,33%
ITPE LC	2	

IPEF INTERNE – statistiques 2016

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
115	50	165	90	40	130	20	11	31	7	5	12	15

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	84	65%
IAE	33	25%
ITM	4	
IEEAC	1	3%
ITGCE	8	
	130	1%

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	65%
IAE	11	
	3	35%

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	6	50%
IAE	6	
LP	12	50%
ITPE LC	1	

IPEF INTERNE – statistiques 2013

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
154	42	196	126	39	165	20	10	30	8	5	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	105	64%
IAE	43	26%
ITM	5	
IEEAC	2	3%
ITGCE	9	
ING Rech MAAF	1	1%
	165	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	22	73%
IAE	6	
ITM	1	20%
IEEAC	1	3%
	30	3%

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	77%
IAE	2	15%
IEEAC	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

Selon les termes de l'arrêté du 3 décembre 2009, la rédaction d'une note de problématique doit permettre au candidat d'affirmer sa culture professionnelle dans ses diverses composantes (scientifique, technique, administrative, juridique, économique et financière). La durée de l'épreuve est de 6 heures, avec un coefficient de 4.

Le dossier soumis aux candidats comportait 13 documents totalisant 207 pages. Il regroupait des extraits de rapports parlementaire, du CGAAER et du CGEDD et des analyses et notes de nature et d'origine diverses. Il permettait d'une part de donner au candidat l'accès aux données nécessaires et suffisantes pour traiter le sujet même s'il ne relevait pas directement de son domaine d'activité usuel, et d'autre part de tester sa capacité à repérer les éléments essentiels et utiles dans un volume important de données.

Le sujet portait sur le changement climatique, la disponibilité de la ressource en eau et la nécessité pour les acteurs économiques de s'y adapter.

Il s'agissait de préparer, en tant que chargé de mission, une note, en vue d'une audition de la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture et de l'alimentation par les commissions des affaires économiques et du développement durable du Sénat, en :

- dégageant les différents enjeux de l'adaptation des activités agricoles et de la politique de l'alimentation à la rareté de la ressource en eau ;
- identifiant les principaux acteurs, les solidarités et les conflits possibles entre eux ;
- rappelant les dispositions en place ou envisagées par le Gouvernement, ainsi que leurs limites identifiées. Le Sénat souhaitera en particulier interroger votre directrice sur la place des projets territoriaux pour la gestion de l'eau.

Le libellé fixait à huit le nombre maximum de pages de la note.

Fait inhabituel, sur cent trente candidats inscrits, quatre-vingt-cinq seulement se sont présentés à l'épreuve écrite.

2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Aucun incident n'a marqué cette épreuve écrite.

Pour ce qui est de la forme, le jury attendait une note construite, des phrases claires, une expression fluide et une bonne articulation des idées. Quelques copies se démarquent défavorablement par une écriture peu lisible ou la présence de nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe. Une part importante des candidats a des problèmes avec la mise au pluriel des substantifs ou confondent infinitif et participe passé des verbes du 1^{er} groupe (é/er). Ces fautes auraient, pour la plupart, pu être évitées par une relecture attentive.

Pour ce qui est du plan, les copies qui proposent une introduction ne se limitant pas à une annonce des différentes parties strictement calées sur le questionnement de l'énoncé et une conclusion, se démarquent. La capacité à faire passer des messages dans les titres et la clarté des transitions sont appréciées. Des titres intermédiaires sont généralement insérés par les candidats, ce qui facilite la lecture.

Dans l'intitulé du destinataire et la posture et tonalité utilisées, certains ont omis, ou oublié en cours de note, que le cadre était celui de la préparation d'une audition de la directrice de la DGPEE par le Sénat ; quelques-uns n'ont pas fait de référence au rapport sénatorial sur le sujet, rapport qui était pourtant en bonne place dans les documents fournis aux candidats, ou à la feuille de route de la DGPEE, elle aussi fournie.

La plupart des candidats ont respecté la limitation de la note à huit pages, format adapté pour une note sur un sujet complexe tout en exigeant un exercice de synthèse. Quelques-uns ont traité le projet territorial de gestion de l'eau, comme une annexe, ce qui s'est révélé judicieux en termes de lisibilité.

Sur les parties enjeux, acteurs, modes d'intervention, la notation a pris en compte la capacité du candidat :

- à extraire des documents fournis, les difficultés d'adaptation des activités agricoles et de la politique de l'alimentation à la rareté de la ressource en eau à l'étiage (période estivale), avec des pressions différenciées selon les territoires ;
- à repérer les différentes catégories d'acteurs, leurs intérêts divergents et les conflits d'usage pouvant en résulter ; leur seule énumération sous forme de liste, même complète, ne pouvait permettre d'étayer ensuite les propositions faites, de mettre en valeur la qualité de l'argumentaire ;
- à savoir prioriser pour les dispositions déjà mises en œuvre ou envisagées par le Gouvernement, les nombreuses pistes offertes par les documents mis à disposition et fixer des échéances de mise en œuvre différenciées et réalistes. La capacité à prendre des options parmi ces pistes en l'explicitant par rapport aux enjeux analysés, ou la capacité à émettre des propositions originales ont été appréciés mais les cas furent rares ;
- le fait de bien situer les dispositions gouvernementales dans le cadre des engagements européens de la France et des financements apportés par la politique agricole commune a été apprécié.

Les notes sont comprises entre 6,25 (un candidat ayant remis une copie blanche a été noté à zéro) et 17,5 avec une moyenne de 12,4. Ont été admis à l'oral les candidats ayant eu une note supérieure ou égale à 14,25 à l'écrit.

2.2 - Conseils aux candidats

Les épreuves du concours ne sont pas étrangères aux activités exercées dans la vie professionnelle, mais elles sont particulières (contrainte de temps, formatage strict, confrontation à un jury...). Elles méritent donc un minimum de préparation.

Outre les formations dispensées par les ministères ou établissements employeurs, la consultation d'IPEF en poste et celle régulière d'informations sur des sujets d'actualité entrant dans le champ d'intervention des IPEF sont recommandées.

3 - L'ÉPREUVE ORALE

3-1 Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

Les entretiens se sont déroulés sur une durée de 40 minutes, découpée en 5 phases :

- le candidat était d'abord invité à se présenter et à exposer son expérience professionnelle (le jury a été attentif au respect de la consigne de temps de cette présentation) ;
- puis il était interrogé sur les deux actions présentées dans le cadre de son dossier RAEP ;
- la phase suivante permettait d'approfondir son parcours professionnel passé ;
- le jury explorait ensuite avec le candidat les fonctions souhaitées et la dynamique professionnelle envisagée par le futur IPEF ;
- enfin, une dernière phase ouvrait sur des thématiques plus larges en abordant des sujets d'actualité ayant un lien ou non avec les activités professionnelles.

Le jury se répartit les rôles pour animer les échanges et le candidat ne doit pas être surpris des changements d'interlocuteur et de mode d'expression. Le jury peut poser des questions correspondant à des mises en situation.

Cet oral, compte tenu du coefficient qui lui est donné dans la construction de la note finale (coefficient 7), a un impact déterminant sur les résultats du concours (étant précisé que la note de l'écrit et la note de l'épreuve de langue ne sont pas connues du jury).

3-2 Commentaires sur les dossiers de RAEP

Les dossiers de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) ne sont pas évalués en tant que tels, mais constituent pour le jury une base importante pour construire le questionnement et appréhender les qualités professionnelles du candidat. Ils sont en règle générale de bonne qualité. Des actions retenues peuvent toutefois ne pas permettre de bien appréhender la contribution réelle du candidat aux résultats obtenus et l'utilisation en début de nombreuses phrases de « j'ai... » peut s'avérer comme abusive et dénoter un manque de « sens du collectif ». La mise en évidence dans quelques dossiers des compétences développées dans l'exemple retenu et d'une analyse critique sur « si c'était à refaire » ont été appréciées.

La présentation, dans le dossier RAEP, des acquis de l'expérience professionnelle au regard

du profil recherché n'ayant pas un caractère obligatoire, deux candidats ont négligés de le faire, ce qui a amené le jury à les interroger un peu plus longuement sur leur parcours professionnel.

3-3 Commentaires sur le comportement du jury et des candidats

L'entretien est conduit avec le souci d'apprécier les aptitudes du candidat à se positionner avec succès sur des postes de responsabilité accrue, à s'ouvrir à de nouveaux métiers relevant du corps des IPEF en prenant en considération les acquis de son expérience et sa motivation professionnelle.

La qualité de l'expression orale, les capacités de réflexion, de hauteur de vue, les qualités d'écoute sont également recherchées.

La plupart des candidats admissibles étaient plutôt bien préparés à la première partie de l'épreuve et en maîtrisaient le processus et les règles. Toutefois les candidats qui ne suivent pas lors de leur prestation orale exactement le même plan que celui de leur note de présentation, retiennent mieux l'attention du jury.

Pour les autres parties de l'épreuve, les prestations sont plus variables. Les deux points qui ont le plus fait la différence sont le projet professionnel et l'échange sur des thématiques plus ouvertes.

Sur le premier point, certains exposent leur intérêt pour des emplois sur lesquels ils se sont manifestement peu renseignés ou pour lesquels ils pensent visiblement que le jury sera satisfait compte-tenu par exemple d'une alternance entre l'Île-de-France et un territoire rural. Certains candidats se sont trouvés en difficulté, faute d'avoir pris des renseignements sur l'année de formation après le concours, pour expliquer sa place et son intérêt dans leur projet professionnel. Il est important d'être concret sur son objectif de positionnement en tant qu'IPEF et pourquoi cet objectif s'est construit en cours de trajectoire professionnelle.

Sur la partie plus ouverte des échanges, plusieurs candidats ont semblé ne pas connaître les enjeux des ministères ou organismes principaux employeurs des IPEF, les politiques qui leur sont liées et les sujets d'actualité au-delà de la sphère de leur ministère de rattachement actuel. Ceci est regrettable quand on postule pour un corps interministériel. Connaître quelques chiffres clés dans son domaine et ceux du ministère chargé de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Collectivités territoriales, et du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, les négociations internationales concernant ces ministères, est souhaitable.

Par ailleurs, les questions de mise en situation quand elles sont posées, cherchent en général à approfondir les aptitudes du candidat au management et ses capacités de réaction. S'appuyer, en positif ou négatif, sur des exemples rencontrés pour étayer sa réponse favorise la structuration des réponses.

Les notes attribuées sont comprises entre 6 et 17,5 (moyenne 12,3).

3-4 Conseils aux candidats

Le jury, conscient des enjeux liés au concours et à la particularité de l'exercice, s'efforce de mettre à l'aise – a minima au début de l'oral – les candidats sans pour autant rechercher un mode convivial ; le candidat doit de son côté s'efforcer d'adopter une attitude naturelle tant dans sa posture que dans son expression (vocabulaire, débit, tonalité...) sur la durée de l'épreuve.

Le candidat ne doit pas oublier que l'échange doit convaincre les membres du jury dans la diversité de leurs parcours et non seulement ceux qui seraient familiers de leur domaine de compétence.

On sent dans les interventions que la préparation, si elle reste limitée aux formations offertes, peut conduire à un certain formatage des candidats (un excès de gestuelle a ainsi pu être observé pour une catégorie de candidats). Or le concours est ouvert à des profils divers et la préparation doit aussi viser à permettre à chacun d'exprimer ses qualités et sa diversité, sources d'enrichissement du corps des IPEF.

Pour un candidat, le jury a pu observer un décalage important entre ce qui avait pu être préparé à l'avance : présentation, dossier RAEP, et les autres séquences de l'entretien.